Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200063055-20251204-2025_12_74-DE

Commune de Plounéour-Brignogan-Plages
❖❖❖❖❖
Canton de LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 202512.74

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le vingt-huit novembre de la même année, par Pascal GOULAOUIC, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Sandrine ABGRALL, Marie-Françoise BUORS, Pierre-Victor CHARBONNET, Paul GAC, Pascal GOULAOUIC, André LE BORGNE, Jean-François LE CLOAREC, Anna LE COZ, Jean-Michel LEHOUX, Mariannick LE MENN, Jean-Yves LE REST, Danièle LE VERCHE, Philippe N'GOMA, Marylène SALOU, Jean-Clément ZION.

Excusés : Catherine LE HIR, Pierre PHELEP, Julia ROUDAUT et Fabienne VARTEL.

Pouvoirs : Fabienne VARTEL à Jean-Michel LEHOUX.

Secrétaire de séance : Mariannick LE MENN est désignée secrétaire de séance.

Autorisation donnée au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur le Maire expose la possibilité d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice auquel il s'applique. La section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, comme ci-après.
Monsieur le Maire précise cependant, qu'il reste en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200063055-20251204-2025_12_74-DE

	Total_Prev (BP+DM) 2025	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sectio	63 000,00 €	15 750,0
212 - Agencements et aménagements de terrains	10 000,00 €	2 500,00 €
2131 - Constructions bâtiments publics	3 000,00 €	750,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	50 000,00 €	12 500,00 €
041 - Opérations patrimoniales	25 156,00 €	6 289,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	25 156,00 €	6 289,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	1 250,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	5 000,00 €	1 250,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	- €
1641 - Emprunts en euros	150 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	186 384,00 €	46 596,00 €
203 - Frais études, recherche et développement e	186 384,00 €	46 596,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	78 708,47 €	19 677,12 €
204181 - Subv org.publics divers - Biens mobiliers	17 400,00 €	4 350,00 €
204182 - Subv org.publics divers - Bâtiments et ins	61 308,47 €	15 327,12 €
21 - Immobilisations corporelles	1 527 354,82 €	381 838,71 €
2111 - Terrains nus	5 500,00 €	1 375,00 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	- 0,62 €	- 0,16 €
2116 - Cimetière	1 000,00 €	250,00 €
212 - Agencements et aménagements de terrains	158 000,00 €	39 500,00 €
2131 - Constructions bâtiments publics	421 458,05 €	105 364,51 €
2138 - Autres constructions	677 999,76 €	169 499,94 €
2157 - Matériel et outillage technique	23 000,00 €	5 750,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage t	42 840,00 €	10 710,00 €
21611 - Biens historiques et culturels immobiliers	12 000,00 €	3 000,00 €
2181 - Installations générales, agencements et an	127,22 €	31,81 €
2182 - Matériel de transport	80 500,00 €	20 125,00 €
2183 - Matériel informatique	27 064,00 €	6 766,00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	29 600,00 €	7 400,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	48 266,41 €	12 066,60 €
23 - Immobilisations en cours	1 379 229,56 €	344 807,39 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	1 379 229,56 €	344 807,39 €
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00 €	250,00 €
274 - Prêts	1 000,00 €	250,00 €
Total des Engagements de Crédits / Invest.	3 415 832,85 €	816 458,21 €

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissements, avant le vote des budgets 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, susvisés.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages,
Le 04 décembre 2025

Le Maire,
Pascal GOULAOUIC

MAIRIE PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES 29890